



FNEC FP-FO Rhône

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

Tel : 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 Fax : 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Inclusion scolaire et manque de place en établissements spécialisés, la FNEC FP FO défend les revendications en F3SCTD le 12 novembre 2024!

L'inspecteur d'académie a souhaité faire un premier bilan statistique des registres santé et sécurité signalés depuis la rentrée scolaire 2024 (septembre et octobre 2024).

447 registres ont été renseignés en 2 mois (216 pour le 1^{er} degré, 231 pour le 2nd degré)

Dans le 1^{er} degré, 179 des 216 signalements concernent des problèmes d'inclusion systématique soit 82% des registres !

Pour le 2nd degré, 82 des 231 signalements concernent des problèmes de locaux.

Les AESH n'ont toujours pas accès aux registres en ligne...ce qui réduit leurs possibilités de faire connaître des situations d'inclusion très problématiques !

La FNEC FP FO ne peut que constater les faits :

- La F3SCTD n'est qu'une chambre d'enregistrement de la dégradation des conditions de travail dans les écoles et établissements.
- La F3SCTD ne se préoccupe que des conséquences en particulier de l'inclusion systématique et du manque de place dans les établissements et non pas de prévention.

A quoi sert de discuter des heures de la classification des registres, des supposées réponses apportées qui la plupart du temps sont formelles et n'apportent pas de solution aux problèmes posés par les collègues !

On sait pourtant très bien comment faire cesser les problèmes dans les écoles et établissement :

- Le rétablissement des places en ITEP et IME
- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins d'accompagnement
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH
- Des infirmières et médecins scolaires
- Une vie scolaire (AED, CPE) à hauteur des besoins dans les établissements
- Moins d'élèves par classe

Liste non exhaustive !

La FNEC FP FO refuse de faire porter la responsabilité aux personnels des difficultés rencontrées au travail.

Dans ce contexte, il est inacceptable que 3 jours de carence soient instaurés dans la fonction publique et donc l'éducation nationale ! Alors que la reconnaissance d'accident de service dans les situations d'inclusion systématique est de moins en moins facile à obtenir, cette disposition est une véritable provocation ! La goutte d'eau qui fait déborder le vase !

La FNEC FP FO a présenté 2 avis pour dénoncer la situation, avis qui n'ont pas été voté par les organisations syndicales représentées dans cette instance au motif qu'elles n'ont pas pu en prendre connaissance avant la séance. Chacun(e) jugera....

Avis n°1 présenté par la FNEC FP FO

Considérant la situation actuelle dans les écoles et établissements les membres de la F3SCT du département du Rhône réaffirment l'importance de mesures urgentes qui permettraient d'améliorer les conditions de travail des personnels, enseignants comme AESH, et de garantir aux élèves en situation de handicap ou en difficulté des conditions d'apprentissage adaptées à leur situation particulière :

- La création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors que 709 élèves voient leur droit à être scolarisés dans de telles structures pour des raisons uniquement budgétaires dans le département
- La création en nombre suffisant de postes d'enseignants spécialisés pour prendre en charge les élèves et non pour coacher les autres personnels
- La création d'un statut de fonctionnaire et l'instauration d'un vrai salaire pour les AESH
- L'abandon des mesures de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive (mise en place des pôles d'appui à la scolarité, des dispositifs d'auto-régulation, dissolution des établissements des établissements sociaux et médico-sociaux...) qui n'ont comme seul objectif de permettre au gouvernement de poursuivre ses économies sur le dos des personnels et des élèves.

VOTE : POUR FO (2 voix), ABSTENTION : 8 voix : 5 FSU, 1 CGT, 1 UNSA, 1 CFDT

Avis n°2 présenté par la FNEEC FP FO

Les membres de la F3SCT du département du Rhône ont pris connaissance des annonces relatives au budget 2025 et estiment qu'elles ne pourraient qu'avoir des conséquences inacceptables sur la santé et les conditions de travail des personnels.

Aussi, la F3SCT du département du Rhône demande :

- L'abandon immédiat des 4 000 suppressions de postes envisagées dans l'Education nationale
- L'abandon immédiat du projet de mise en place de 3 jours de carence et d'indemnisation à 90% des jours d'arrêt maladie

Au contraire, la F3SCT du département du Rhône estime que la création des postes nécessaires, la suppression de tous les jours de carence qui leur permettrait de se soigner sans perdre de l'argent et l'augmentation significative du salaire des personnels serait de nature à améliorer leurs conditions de travail.

VOTE : POUR FO (2 voix), ABSTENTION : 8 voix : 5 FSU, 1 CGT, 1 UNSA, 1 CFDT

Précision : La FNEC FP FO s'est abstenu sur l'avis des organisations syndicales dénonçant l'absence de formation institutionnelle pour les élus de la F3SCT du Rhône.

En effet, la fédération FO de l'enseignement estime que les élus gardent leur indépendance dans cette instance. Une formation institutionnelle serait de nature à inciter à la cogestion, ce que notre syndicat refuse de faire.